



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

AVIS OFFICIEL

FOAC 34– 23 septembre 2022

Immeubles agricoles à affermer

En vue de la réattribution de différentes parcelles agricoles, la Municipalité de Sonvilier offre en fermage, par voie de soumission, pour la durée de bail légale et sous réserve du fermage licite au sens des dispositions en matière de bail à ferme agricole, la surface agricole des immeubles feuillets suivants sis sur le ban de Sonvilier.

- **Immeuble feuillet n°329, Fin du Saucernier,**
pré, champ, pâturage, surface 133.75 ares

Conditions

Posséder une AFP, le CFC, le brevet ou la maîtrise agricole ou une formation équivalente.
Avoir son domicile fiscal sur la commune de Sonvilier.

Entrée en jouissance

1^{er} janvier 2023.

Les candidatures écrites, avec copie des diplômes et certificats, sont à envoyer jusqu'au 8 novembre 2022 sous pli fermé avec mention « Immeubles agricoles » à l'adresse :
Administration communale de Sonvilier, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier.

Sonvilier le 23 septembre 2022

Municipalité de Sonvilier